

(A)
(N° 16.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1877.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1878.

(Voir les N° 92 et 195 de la Chambre des Représentants, session 1876-1877,
et le N° 7 du Sénat.)

Présents : MM. DEVADDER, BISCHOFFSHEIM, et COGELS, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, tel qu'il a été proposé par le Gouvernement, s'élève à 1,126,000 fr. et présente sur celui de l'exercice antérieur les différences qui suivent :

Augmentation sur les non-valeurs de la contribution personnelle fr.	40,000
Augmentation sur les non-valeurs des redevances des mines .	6,000
Augmentation sur les restitutions de droits perçus abusivement par l'administration de l'enregistrement	40,000
	<hr/>
Fr.	56,000
Diminution sur les non-valeurs du droit de patente	50,000
	<hr/>
Il reste donc une augmentation finale de fr.	6,000

Votre Commission, à l'unanimité des Membres présents, a l'honneur de conclure à l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président-Rapporteur,
J. COGELS-OSY.